

AVIS DE PUBLICATION

En application de l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

Madame le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a **arrêté une décision (autorisation) en date du 13 août 2019**

suite à la demande présentée par Monsieur Claude Bentz en date du 16 mai 2019 auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau, **aux fins d'obtenir l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment à usage multiple à Remich.**

Une copie de la décision et des plans y afférents sont déposés à l'Hôtel de Ville et peuvent être consultés librement.

Remich, le 9 septembre 2019

pour le Bourgmestre,



le Secrétaire f.f.,

